

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01116316 - 21 - 1				
2. Nom et adresse de l'opérateur : BONETTI Jean Louis Bel Air 47330 - SAINT QUENTIN DU DROPT Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Autres fruits à noyau : Pêchers, Cerisiers, Poiriers, Kiwis, Pommiers Raisin de table Prairie temporaire Prairie permanente Jachère, gel annuel entrant en rotation Blé tendre : blé féverole Lentilles Maraîchage plein champ : cf. annexe Maraîchage sous abri : cf. annexe Oranges et citrons : Citrons, Oranges, Clémentines Divers fruits rouges	5. Définis comme :		6. Période de validité	
			du : au :	
		biologique	05/03/2021	31/12/2022
		biologique	05/03/2021	31/12/2022
		biologique	05/03/2021	31/12/2022
		biologique	05/03/2021	31/12/2022
		biologique	05/03/2021	31/12/2022
		biologique	05/03/2021	31/12/2022
		biologique	15/05/2021	31/12/2022
		biologique	05/03/2021	31/12/2022
	biologique	05/03/2021	31/12/2022	
	biologique	05/03/2021	31/12/2022	
	biologique	05/03/2021	31/12/2022	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 05/03/2021			

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 01/03/2022
Le Directeur, François LUQUET

